



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX
EXTERNALISES

Solliès-Pont, le 11 SEP. 2020

ARRETE

Temporaire de travaux, de fermeture de route et de déviation

N° Départ : 1218/2020/342/PST/AAC/SG/JV

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu la demande :

- du **08/09/2020**
- de l'**entreprise ENIT**, qui sollicite un arrêté temporaire de travaux, de fermeture de route et de déviation,
- nature des travaux : **réparation d'une conduite de 400 pour le compte du canal de Provence**,
- lieu : **chemin des Fourches à Solliès-Pont**,
- date des travaux : **du 21/09/2020 au 02/10/2020**.

Vu les articles L.2131-1, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Considérant qu'il importe de régler la circulation **chemin des Fourches à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

Arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de travaux, de fermeture de route et de déviation est accordée à **l'entreprise ENIT**, pour des travaux cités dans sa demande, **chemin des Fourches à Solliès-Pont**.
- date des travaux : **du 21/09/2020 au 02/10/2020**.
- Article 2 :**
- **l'entreprise ENIT** mettra en place la signalisation temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux,
 - la route sera fermée le temps des travaux et des panneaux de signalisation et de déviation seront installés par **l'entreprise ENIT**,
 - **ces panneaux devront être installés aux deux entrées du chemin des fourches, avec déviations par le chemin des Andues et par le chemin de Cuers,**
 - **un panneau de route fermée sera installé au début de l'avenue des Fourches afin de prévenir que le chemin des Fourches sera fermé à la circulation le temps des travaux,**
 - **pour reboucher la tranchée, il sera demandé à l'entreprise ENIT de compacter par couche de 20 cm et de réaliser des enrobés provisoire à froid. La réalisation des enrobés à chaud sera réalisé 6 mois après l'achèvement des travaux,**
 - la circulation et la protection des piétons seront maintenue,
 - le stationnement sera interdit,
 - les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée.
- Article 3 :** **Dispositions relatives aux tiers :**
- **l'entreprise ENIT** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.
- Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
 - un contrôle sera effectué à la fin du chantier,
 - tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de **l'entreprise ENIT**,
 - les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.
- Article 5 :** **Modifications de l'occupation :**
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
 - monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
 - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
 - la publication le
 - la notification le